



PROJET CRÉA-STYR FEUILLE DE ROUTE

Pour le développement d'une filière de recyclage française efficiente des emballages PSE et XPS

Viser le recyclage de 100% des emballages en polystyrène expansé PSE et en polystyrène extrudé XPS collectés en France d'ici 2025.



CADRE ET PRÉREQUIS

Les signataires ont identifié des conditions nécessaires à la mise en œuvre de cette feuille de route :

- **Une stabilité du cadre réglementaire défini par la loi AGEC et la loi Climat et Résilience, pour assurer une visibilité et garantir les investissements de la filière**
- **Une harmonisation avec les textes Européens et plus particulièrement, la révision de la directive Emballages et Déchets d'emballage (94/62) et la directive de réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement (2019/904)**
- **Un accompagnement des pouvoirs publics pour supporter la démarche, notamment via des aides financières au développement de la filière de recyclage**
- **Un accompagnement administratif facilitant la mise en œuvre opérationnelle de la filière : autorisation d'exploiter, agrément EFSA par exemple**

CONTEXTE



XPS

PSE

En France, une partie des emballages ménagers, industriels et commerciaux sont constitués de résines PSE et XPS utilisées pour leurs propriétés mécaniques et thermiques uniques, notamment pour :

- une plus longue conservation des aliments et denrées (viande, poisson, fromage),
- le conditionnement et transport de produits alimentaires sensibles (mareyage),
- la protection de produits fragiles et cassables (électroménager, Hifi),
- La conservation des médicaments nécessitant une température contrôlée durant les circuits logistiques (vaccins, insuline...)

Par ailleurs, les emballages styréniques expansés sont constitués à 95 % d'air, ce qui en fait un atout en particulier en termes de faibles émissions de CO₂ (quantité de matière utilisée, transport...) et d'optimisation de la quantité de matière utilisée.

Les emballages industriels et commerciaux sont déjà recyclés à hauteur de 50 %. Au total, c'est 33 % des emballages PSE ménagers, industriels & commerciaux confondus qui sont recyclés en France.¹

Au regard des dynamiques aujourd'hui à l'œuvre tant au niveau de la collecte (extension des consignes de tri²), du tri (mise en place d'un flux développement PS²) et du recyclage (investissements dans des unités de recyclage pour le PS en France et pays limitrophes²) nous sommes persuadés qu'une marge de progression forte existe pour tendre vers 100% des emballages collectés, recyclés en France, conformément à la loi AGEC.

Afin de répondre aux impératifs de la loi Climat et Résilience³ publiée en août 2021, le projet Crea-STYR contient 2 volets :

- Concrétiser les engagements portant sur les emballages PSE et XPS ménagers, initiés dans la Charte PS⁴
- Développer la collecte et le recyclage des emballages PSE industriels et commerciaux.

Ainsi, les producteurs de polystyrène expansible, les fabricants d'emballages, les metteurs en marché utilisant des produits frais emballés dans du XPS, les mareyeurs, les principaux acteurs de la collecte, du compactage et du recyclage, signataires de cette feuille de route s'engagent à :

- **Atteindre en 2025, les objectifs suivants: développer la collecte et le tri; augmenter le recyclage et s'assurer de la durabilité de la filière; mesurer, sensibiliser et communiquer**
- **Promouvoir cette feuille de route et ses objectifs auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur susceptibles de contribuer à la mise en place effective d'une filière de recyclage**

1- Etude Conversio 2020 pour le compte de EUMEPS

2- A titre d'exemple

3- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>

4- Charte PS

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

Action 1

Développer la collecte et le tri



Des emballages PSE issus des flux industriels et commerciaux issus des **collectes séparées**

- Fin 2023, publication d'une cartographie du gisement d'emballage PSE qui identifie la part de déchets d'emballage qui restent à capter
- Fin 2023, l'ensemble des adhérents mareyeurs ont reçu les consignes de tri
- Fin 2024, apporter une solution de captage à 80% des détenteurs de gisement qui n'en disposent pas à l'heure de la signature de cette feuille de route



Du PSE ménagers, industriels et commerciaux issus des **déchetteries**

- Accompagner les déchetteries dans le développement de la collecte (par exemple séparée) du PSE en s'appuyant sur le maillage des signataires
- Améliorer la qualité des gisements de PSE issu de déchetterie pour répondre au cahier des charges des recycleurs (sur-tri, préparation)



Des emballages XPS & PSE ménagers issus de la **collecte sélective**

- Mi-2023, apporter des éléments techniques sur le taux de captation potentiel de ces emballages
- Adapter et généraliser l'éco-conception des emballages pour optimiser le captage en centre de tri (densité, forme, formulation)

Action 2

Augmenter le recyclage et s'assurer de la durabilité de la filière



Des emballages PSE ménagers, industriels et commerciaux issus des **déchetteries et des collectes séparées**

- Organiser le recyclage des déchets triés et collectés issus des déchetteries et des gisements industriels et commerciaux
- A partir du lancement des unités industrielles du recyclage du polystyrène, recycler le polystyrène expansé issu des différents gisements



Des emballages XPS & PSE ménagers issus de la **collecte sélective**

- Approfondir les conditions de recyclage du PSE/XPS avec les autres emballages en polystyrène
- Mi 2024, valider le modèle économique de ce recyclage



De l'ensemble des **gisements recyclés**

- Favoriser le retour vers les mêmes applications (retour à l'emballage), ou vers des applications à forte valeur ajoutée
- Accélérer l'incorporation de matière recyclée en s'engageant à incorporer en moyenne 30% de matière recyclée dans les emballages, hors contact alimentaire, en 2026
- Augmenter l'utilisation d'emballages contenant de la matière recyclée
- Maintenir les volumes PSE/XPS mis sur le marché pour sécuriser les investissements liés à la mise en place de la filière de recyclage

Action 3

Mesurer, sensibiliser et communiquer

- Faire connaître l'existence de la filière à tous les détenteurs de gisement pour leur permettre d'effectuer le geste de tri approprié et augmenter le taux de collecte de ces emballages
- Promouvoir cette feuille de route auprès de l'ensemble des acteurs concernés par la mise en place effective de cette filière de recyclage
- Assurer un suivi régulier auprès des pouvoirs publics et des différentes parties prenantes
- Mi-2024, mesurer la progression du gisement, la collecte, le recyclage





CREA STYR

Nous nous engageons à promouvoir, accompagner la mise œuvre et atteindre les objectifs de cette feuille de route pour la mise en place d'une filière de recyclage du polystyrène expansé en France.

Janvier 2023



Sélectionneurs de la pêche

